



Le délai dans le contrat de bail et le décompte des charges

Par **Aom_old**, le **21/08/2007** à **11:22**

Je suis étudiante étrangère. J'ai déménagé de mon studio depuis le 30 septembre 2005. On m'a remboursé la caution en Novembre 2005. En Mai 2007, l'agence immobilière m'a envoyé la 1ère lettre pour demander de payer le décompte des charges de l'eau arrêté au 30 septembre 2006. rnrnJe ne comprends pas pourquoi je dois payer? Pourquoi on n'a pas décompté ce montant de la caution après le déménagement en 2005? Je voudrais savoir si je devrai payer? Car cette agence m'avait menacé par le huissier. Même si je lui ai demandé une explication, on ne m'a pas donné la réponse. Je voudrais savoir quel est le délai dans ce cas? Est-ce qu'il a droit de me demander du paiement?